

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 29 avril 2021

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, JAGOUX Sylvie, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal
DE BUYST Sarah, BRETONNIER Pascal, PICARD Christian,

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. DOLBEAU Alain se propose pour assurer cette fonction.

II – EXAMEN DES RAPPORTS DE M. LE MAIRE

1) Effacement du réseau électrique rue Romaine

Il est envisagé de procéder à l'effacement du réseau électrique dans la rue Romaine.

Ces travaux, dont la réalisation est prévue au titre de l'électrification rurale 2021, sous-programmes Renforcement et Sécurisation, ont pour objet l'amélioration de la desserte en énergie électrique du secteur. ENEDIS propose une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, incluse dans le chiffrage des travaux ci-dessous.

Cette opération s'élève à 67 600 € HT :

• Pour le sous-programme Renforcement	
- FACE 80%	16 880 € HT
- Commune 20%	<u>4 220 € HT</u>
Total	21 100 € HT
• Pour le sous-programme Sécurisation	
- FACE 80%	37 200 € HT
- Commune 20%	<u>9 300 € HT</u>
Total	46 500 € HT

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme sa volonté de réaliser le passage en souterrain des réseaux dans la rue Romaine ; les travaux seront réalisés en 2022 ;
- entérine les études et les travaux précités,
- valide le financement de ces travaux tel que proposé ci-dessus par ENEDIS,
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette opération

2) Convention prestations de services SIVOM Prahecq – Balayage

Par délibération du 17 juin 2020, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec la communauté de communes Mellois en Poitou pour des travaux de balayage. Elle était établie pour une durée de 6 mois à compter 1^{er} janvier 2020, et a été prolongée par avenant d'un an soit jusqu'au 30 juin 2021.

Après consultation relative à la réalisation de la prestation de services de balayage sur voirie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * Décide de retenir la candidature et l'offre du SIVOM de Prahecq,
- * Autorise Madame le Maire à signer la convention de prestation de service pour le balayage des voies publiques et de leurs caniveaux, jointe à la présente délibération, aux conditions suivantes :
 - durée de 3 ans de la convention à partir du 1^{er} juillet 2021,
 - 14 heures minimum par an,
 - coût de la prestation : 72,30 € HT en 2021 – 73,50 € HT au 1^{er} avril 2022 – 75,00 € HT au 1^{er} avril 2023
- * Désigne M. DOLBEAU Alain, adjoint, comme référent auprès du SIVOM de Prahecq.

3) Convention de services avec l'EHPAD Les Chanterelles et le CCAS

Suite au départ en retraite de l'agent municipal chargé de l'entretien des bâtiments de l'Ehpad Les Chanterelles, situés 7 rue du Treuil à Celles-sur-Belle, cet établissement a décidé de recruter directement un agent.

Il sollicite toutefois une convention de services avec la commune pour la mise à disposition d'un agent municipal en cas de besoin d'une compétence spécifique (maçon, peintre...) ou pour une aide ponctuelle.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de conventionner avec l'EHPAD Les Chanterelles pour la mise à disposition d'agents communaux ;
- Fixe le taux horaire de l'intervention d'un agent à 20 €, avec un forfait de 200 heures maximum par an, et un forfait d'achat de fournitures fixé à 150 € par an ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

4) Convention de services avec le CCAS de Celles-sur-Belle

Les agents du service technique de la commune assurent l'entretien des logements du village retraite, de la résidence Belle Plaine et de la résidence des Jardins.

Il est proposé au conseil municipal d'établir une convention de services entre la commune et le CCAS de Celles-sur-Belle pour permettre le remboursement des frais engagés.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de conventionner avec le CCAS de Celles-sur-Belle pour la mise à disposition d'agents municipaux ;
- Fixe le taux horaire d'intervention d'un agent à 20 €, avec un forfait de 200 heures maximum par an, et un forfait d'achat de fournitures fixé à 150 € par an ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

5) Subvention exceptionnelle

La commune ne pouvant pas régler sur internet les factures d'hébergement et de nom de domaine du site de l'Abbaye Royale à la société WIX.com, l'association Classic Moto Cellois a accepté de régler les factures avec engagement de la commune de lui verser une subvention.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à l'association Classic Moto Cellois une subvention de 197 € pour le remboursement des frais engagés pour le site de l'Abbaye Royale.

6) Assainissement du lotissement des Poètes – Mise à disposition de la communauté de communes Mellois en Poitou

La commune a aménagé un lotissement intitulé « lotissement des Poètes » dont les terrains sont en vente.

La compétence assainissement a été transférée à la communauté de communes Mellois en Poitou par délibération du 8 février 2018.

Il convient donc de mettre à la disposition de la communauté le réseau d'assainissement et le poste de relevage du lotissement dont le montant brut total est de 53 202,50 € HT.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre à la disposition de la communauté de communes Mellois en Poitou le réseau d'assainissement et le poste de relevage du lotissement des Poètes ;
- Autoriser Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

7) Convention de mise à disposition d'un terrain communal à Bel Air

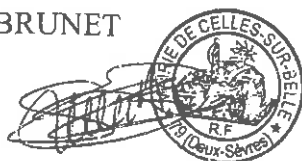
Des riverains de la rue de Bel Air à Verrines entretiennent la parcelle communale, cadastrée 344 AP 250, d'une superficie de 2 330 m², située au lieu-dit « Le Pâtureau de Montifaut » en bordure et contrebas du lotissement de Bel Air à Verrines-sous-Celles.

Afin d'établir les modalités de mise à disposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Etablit une convention de mise à disposition du terrain communal situé à Bel Air avec les riverains qui l'entretiennent, telle qu'elle est jointe à la présente délibération ;
- Décide d'appliquer cette même convention à d'autres terrains susceptibles d'être mis à disposition, sur demande d'un riverain intéressé ;
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention avec les riverains.

Le Maire
Sylvie BRUNET



Affiché le 11/05/21

